

Libra : le projet pivote sous la pression des régulateurs

Les banques centrales vont-elles créer leurs monnaies virtuelles ? L'association Libra l'espère.

Elle en fait part à de nombreuses reprises dans le [livre blanc](#) relatif à son projet [officialisé voilà près d'un an](#) : la création d'une « infrastructure mondiale de services financiers ».

Depuis cette annonce, les régulateurs sont [montés au créneau](#).

L'association en rend compte dans une mise à jour – la première – du livre blanc. Elle y a intégré quatre changements-clés. Ils concernent :

- Les monnaies qui circuleront sur le réseau
- Le cadre de conformité
- La blockchain sous-jacente
- La réserve Libra

Cette dernière doit contenir un montant au moins égal à la valeur faciale de chaque pièce de monnaie virtuelle (Libra Coin) en circulation.

Des précisions ont été apportées quant à sa constitution.

Dans les grandes lignes, elle comprendra au moins 80 % de titres d'État à très court terme (maturité à 3 mois maximum) issues d'émetteurs noté au minimum A+ chez S&P et A1 chez Moody's. Le reste se composera de cash et d'équivalents. Un stock de régularisation s'y ajoutera pour faire face à d'éventuelles pertes.

Le Libra ne sera pas seul

L'objectif initial était de développer une monnaie virtuelle (le Libra, \square LBR) adossé à un panier de devises fiat.

Face aux inquiétudes des régulateurs en matière de souveraineté monétaire, il a été décidé de créer d'autres monnaies virtuelles. Plus précisément des *stablecoins*, chacun adossé à une devise, à commencer par l'euro, la livre sterling, ainsi que les dollars américain et singapourien. Tous seront couverts par la réserve. Le volume en circulation s'ajustera à la demande.

Le Libra sera implémenté en tant que « composite » indexé sur ces stablecoins, à travers un panier dont la composition pourra évoluer. Un modèle similaire aux [droits de tirage spéciaux](#) du FMI.

Un réseau moins ouvert

Sur le volet conformité, la révision du livre blanc clarifie les catégories de participants au réseau Libra.

En haut de la pyramide figureront l'association (et ses filiales), puis ses membres.

Viendront ensuite les « Designated Dealers », assimilables à des entités « racines ». C'est par leur intermédiaire que seront distribuées les monnaies virtuelles.

Au rang suivant, on trouvera les VASP (Virtual Asset Service Providers), qui fourniront des services financiers sur le réseau Libra.

Il en existera deux types. D'un côté, les « régulés », au sens où ils sont enregistrés ou titulaires d'une licence dans une juridiction membre du [Groupe d'action financière](#). De l'autre, les certifiés, qui ne sont pas dans ce cas, mais auront satisfait à un processus de *due diligence* orchestré par l'association Libra.

Resteront les « Unhosted Wallets ». C'est-à-dire toutes les adresses Libra non associées à l'une des catégories susmentionnées. Contrairement aux VASP, ils ne pourront, par défaut, dépasser un plafond de dépôt et de transaction.

La blockchain sur laquelle évoluera ce réseau devait, à l'origine, être ouverte, sans permissions.

Face à l'inquiétude des régulateurs quant à la capacité à respecter les exigences de conformité dans ce cadre, l'approche « sans permissions » est abandonnée.

Les candidats à l'exploitation d'un nœud de validation seront soumis à un processus de *due diligence*. Sur la base de critères publics (capacité technique, historique de performance économique...) résulteront des scores qui permettront de classer les candidatures.

Illustration principale © Libra